

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
10 janvier 2018

Date d'affichage
22 janvier 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 15 janvier 2018

Le lundi 15 janvier 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Jocelyne CASTON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Rodrigue ROUBY (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Denis CORNILLON (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

LANCEMENT DE L'ETUDE DU SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL ET
APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES:

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 (art. 12), en application de l'article R2224-15 du code général des collectivités territoriales, relatif au diagnostic du système d'assainissement des eaux usées dont la fréquence n'excède pas dix ans,

Considérant l'impact de l'état des réseaux d'assainissement de la commune sur la qualité des eaux usées, et donc sur la qualité de leur traitement par la station d'épuration dont le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Alex-Grâne a la gestion,

Considérant l'intérêt pour le SIAAG de réaliser une étude conjointe du système d'assainissement à l'échelle intercommunale, afin de garantir la coordination et la qualité du résultat, notamment par la définition d'un programme de travaux pour chaque commune membre, et pour le Syndicat, d'améliorer la collecte et le transport de leurs eaux usées et le fonctionnement de la station d'épuration intercommunale,

Considérant la volonté et la capacité du Syndicat à piloter cette étude,

Considérant l'intérêt de chacune des communes composant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Alex-Grâne de lui confier conjointement le pilotage de l'étude,

Considérant le projet de convention de groupement de commandes dont le Maire donne lecture au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de faire réaliser une étude du système d'assainissement intercommunal, conjointement avec la commune de Grâne et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Alex-Grâne, et désigne le SIAAG comme mandataire

APPROUVE la convention de groupement de commande à passer avec la commune de Grâne et le SIA ALLEX-GRANE pour l'exécution de l'ensemble des opérations en lien avec la mise en œuvre de ladite étude.

AUTORISE le mandataire du groupement à solliciter le financement le plus élevé possible de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Drôme pour la réalisation de cette étude et des travaux associés, les dépenses à prendre en compte étant constituées :

- Du marché de service : étude du système d'assainissement intercommunal,
- Du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- De toutes les dépenses connexes induites par l'étude

S'ENGAGE à ne pas solliciter pour son propre compte d'aides auprès de l'Agence de l'eau et du Département pour toutes les opérations en lien avec la convention,

AUTORISE le Conseil Départemental de la Drôme à percevoir, pour l'ensemble des prestations prévues dans le cadre de la convention, les subventions attribuées par l'Agence de l'eau et à les reverser au groupement,

DESIGNE, Monsieur Le Maire ou son représentant pour faire partie de la commission de suivi qui sera constituée dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de groupement de commandes,

DONNE POUVOIR au Maire pour exécuter la présente délibération,

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER